

3.1 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLAN GÉNÉRAL PAR COMMUNE DU RLPi DU GRAND NANCY

Version d'arrêt - MAI 2025

Planche n°7 - JARVILLE LA MALGRANGE

Elaboration du RLPi prescrite le ...
Projet de RLPi arrêté le ...
RLPi approuvé le ...

Version du 22 mai 2025

Zonage RLPi (applicable à la réglementation des publicités et des enseignes)

Espaces protégés

■ ZP0 : Secteurs de protection

Secteurs patrimoniaux et historiques

- ZP1a : Site Patrimonial Remarquable de Nancy et sites inscrits
- ZP1b : Abords des monuments historiques (500m ou périmètres délimités des abords [PDA])
- ZP1c : Centres anciens

Secteurs mixtes (résidentiels, centralités, entrées d'agglomération, hors zones d'activités)

- ZP2a : Secteurs mixtes des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
- ZP2b : Secteurs mixtes des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Zones d'activités

- ZP3a : Zones d'activités des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
- ZP3b : Zones d'activités des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Axes structurants

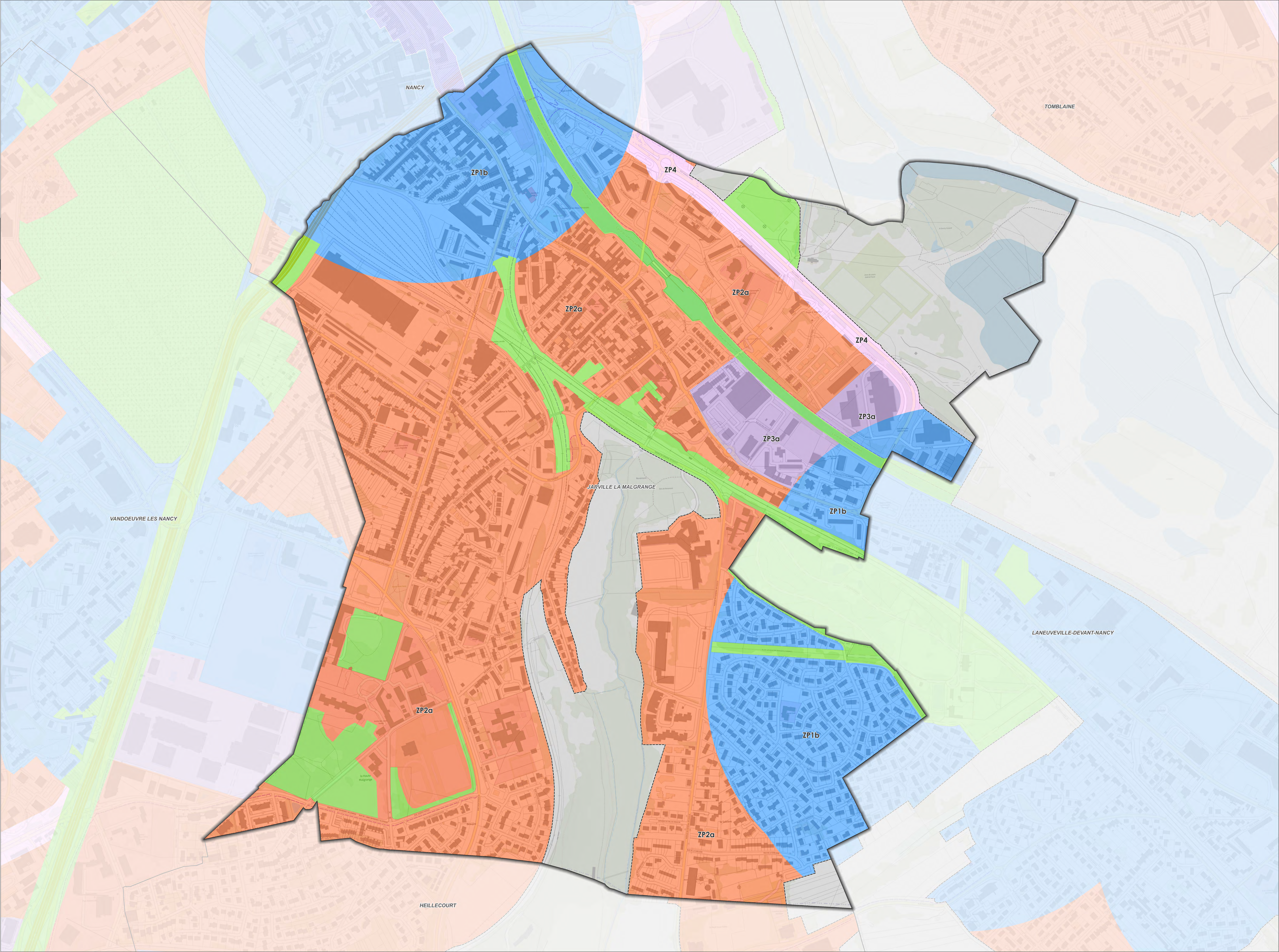
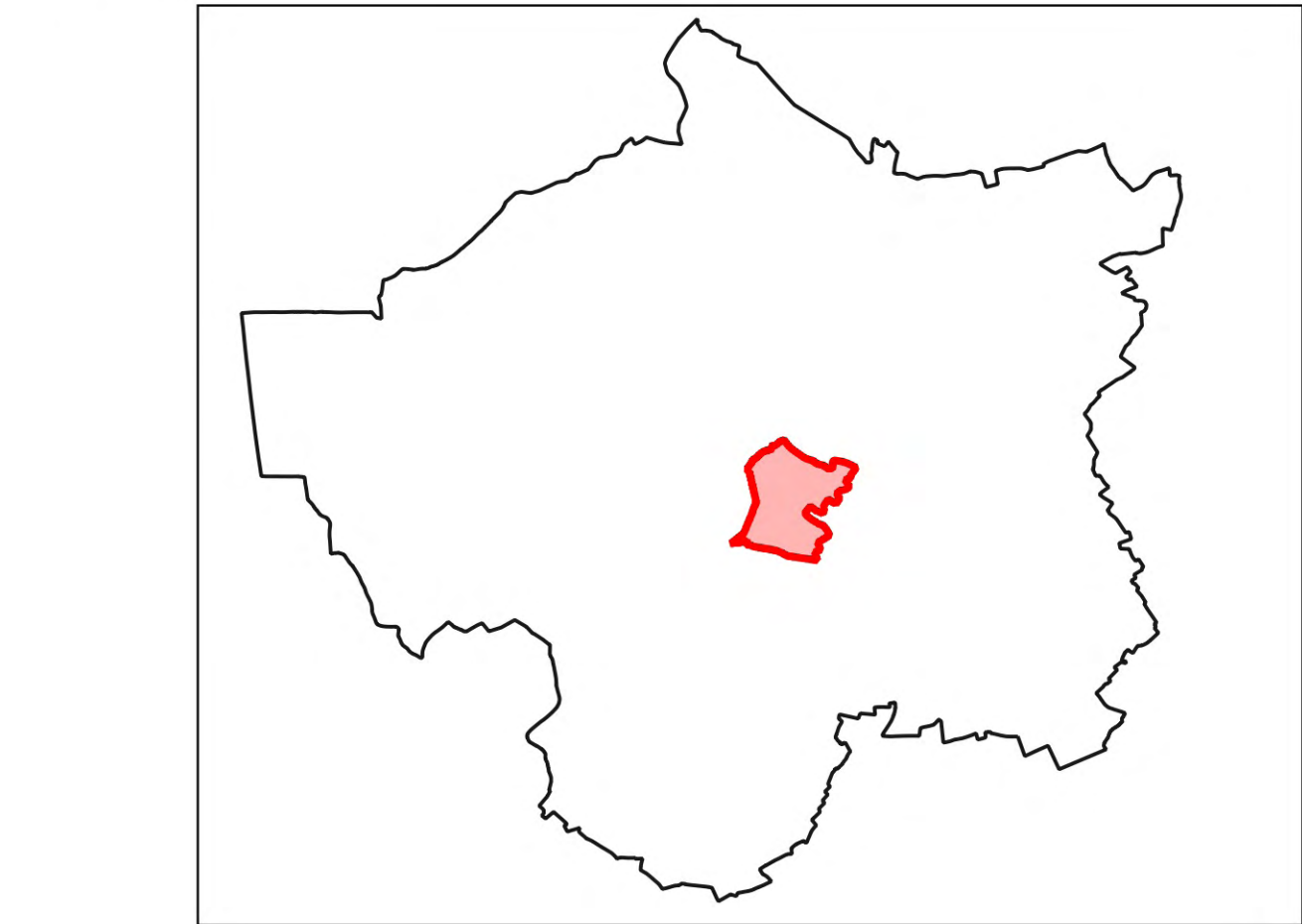
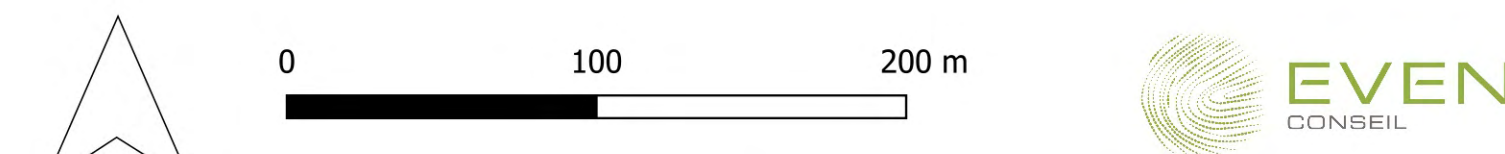
- ZP4 : Axes structurants
(hors entrées d'agglomération et enjeux paysagers)

Secteurs hors agglomération

- ZP5 : La publicité est interdite en dehors des lieux qualifiés d'agglomération
au L.581-7 du Code de l'Environnement

■ Centralités bénéficiant d'horaires d'extinction des publicités lumineuses
spécifiques (23h - 6h)

■ Limites d'agglomération du Grand Nancy



3.1 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLAN GÉNÉRAL PAR COMMUNE
DU RLPI DU GRAND NANCY

Version d'arrêt - MAI 2025

Planche n°8 - LANEUVILLE-DEVANT-NANCY

Elaboration du RLPI prescrite le ...
Projet de RLPI arrêté le ...
RLPI approuvé le ...

Version du 22 mai 2025

Zonage RLPI
(applicable à la réglementation des publicités et des enseignes)

Espaces protégés

■ ZP0 : Secteurs de protection

Secteurs patrimoniaux et historiques

- ZP1a : Site Patrimonial Remarquable de Nancy et sites inscrits
- ZP1b : Abords des monuments historiques (500m ou périmètres délimités des abords [PDA])
- ZP1c : Centres anciens

Secteurs mixtes (résidentiels, centralités, entrées d'agglomération, hors zones d'activités)

- ZP2a : Secteurs mixtes des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
- ZP2b : Secteurs mixtes des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Zones d'activités

- ZP3a : Zones d'activités des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
- ZP3b : Zones d'activités des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Axes structurants

- ZP4 : Axes structurants
(hors entrées d'agglomération et enjeux paysagers)

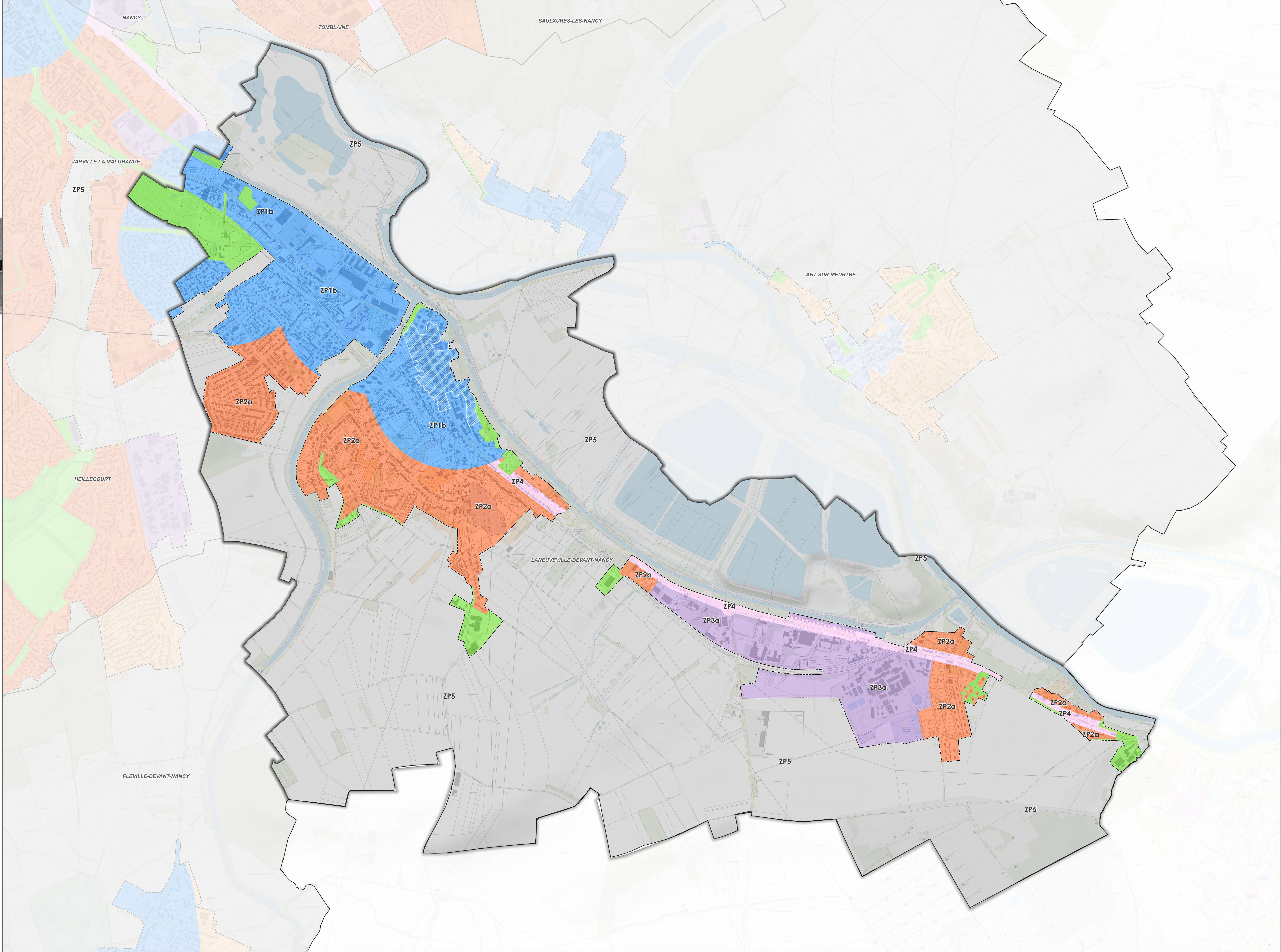
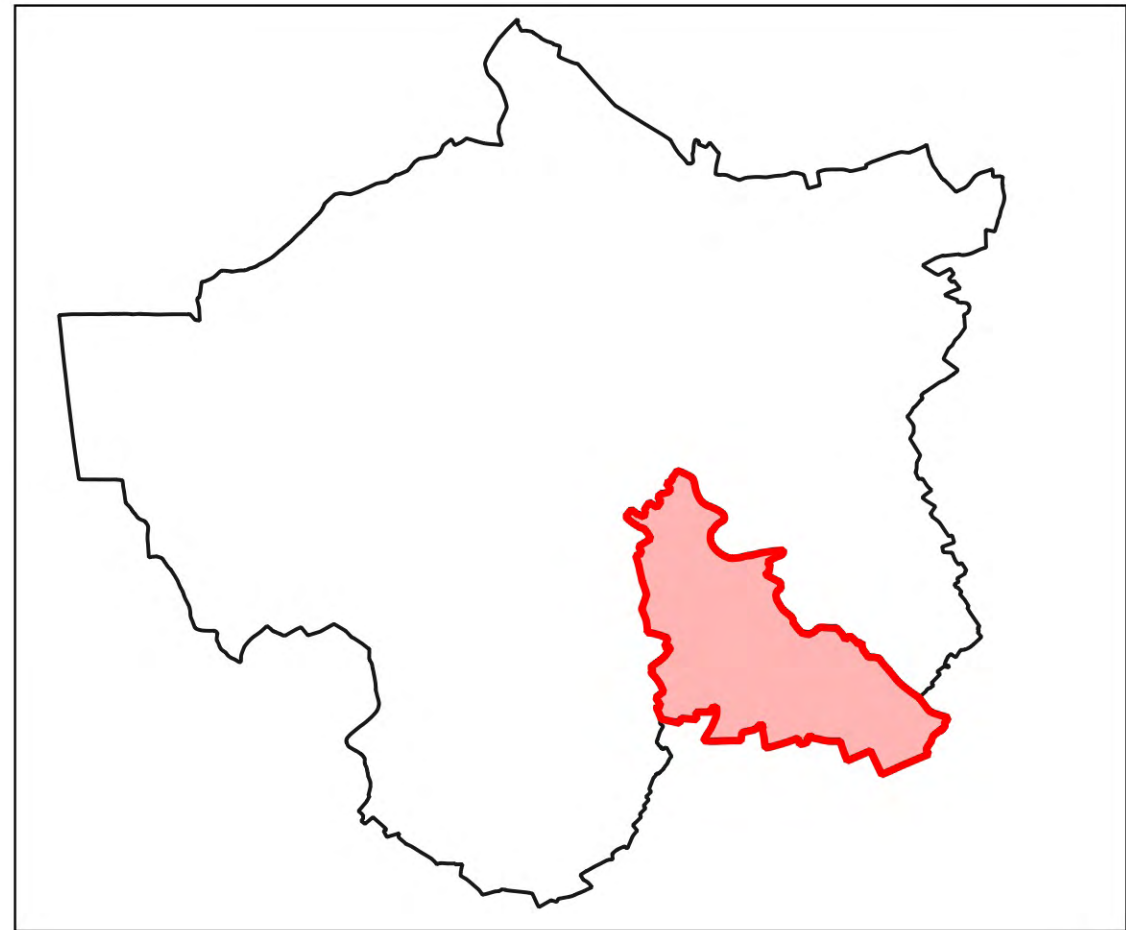
Secteurs hors agglomération

- ZP5 : La publicité est interdite en dehors des lieux qualifiés d'agglomération au L.581-7 du Code de l'Environnement

▨ Centralités bénéficiant d'horaires d'extinction des publicités lumineuses spécifiques (23h - 6h)

▭ Limites d'agglomération du Grand Nancy

0 100 200 m



3.1 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLAN GÉNÉRAL PAR COMMUNE DU RLPi DU GRAND NANCY

Version d'arrêt - MAI 2025

Planche n°9 - LAXOU

Elaboration du RLPi prescrite le .../.../...
Projet de RLPi arrêté le .../.../...
RLPi approuvé le .../.../...

Version du 22 mai 2025

Zonage RLPi (applicable à la réglementation des publicités et des enseignes)

Espaces protégés

■ ZP0 : Secteurs de protection

Secteurs patrimoniaux et historiques

- ZP1a : Site Patrimonial Remarquable de Nancy et sites inscrits
- ZP1b : Abords des monuments historiques (500m ou périmètres délimités des abords (PDA))
- ZP1c : Centres anciens

Secteurs mixtes (résidentiels, centralités, entrées d'agglomération, hors zones d'activités)

- ZP2a : Secteurs mixtes des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
- ZP2b : Secteurs mixtes des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Zones d'activités

- ZP3a : Zones d'activités des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
- ZP3b : Zones d'activités des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Axes structurants

- ZP4 : Axes structurants
(hors entrées d'agglomération et enjeux paysagers)

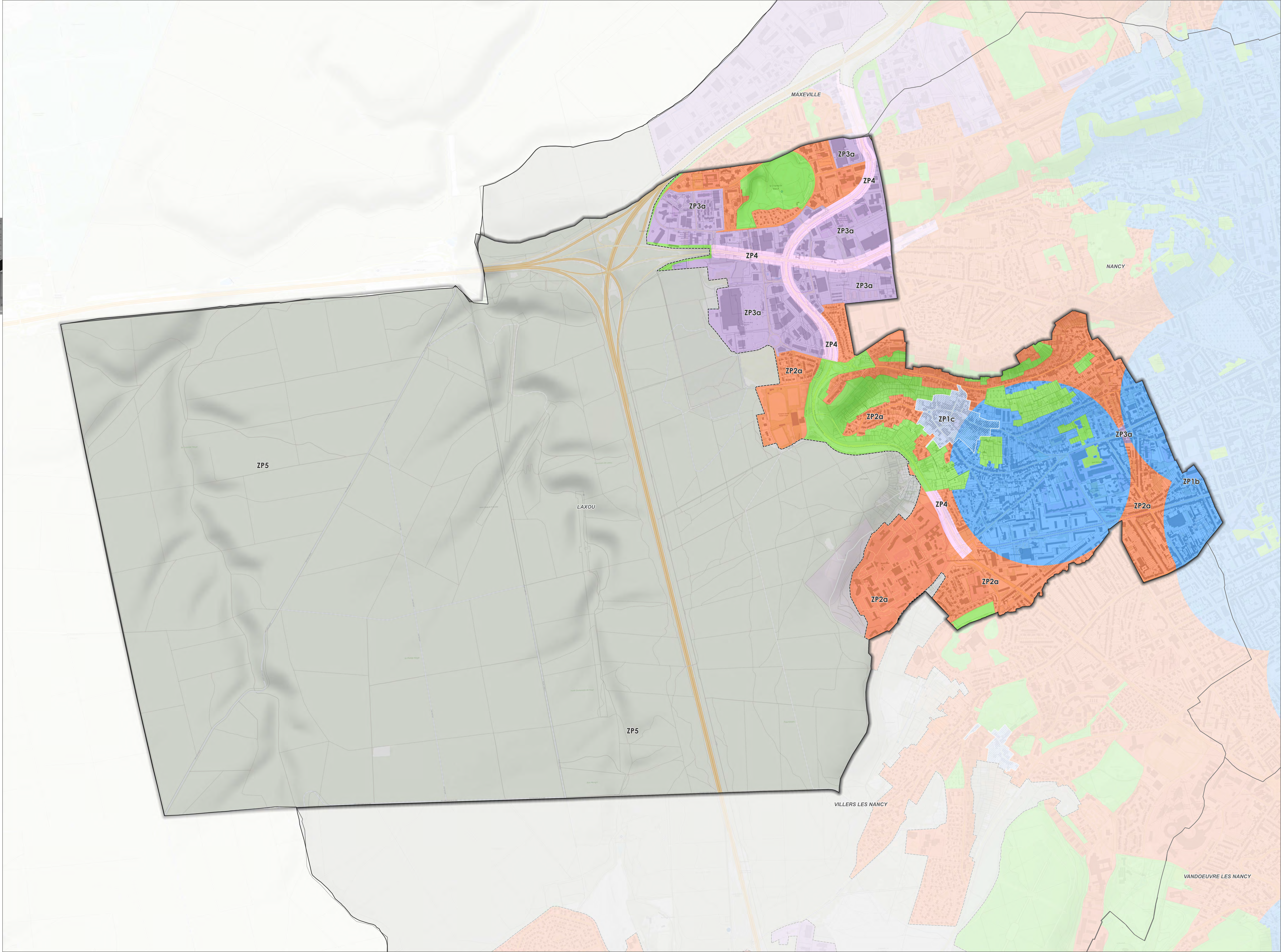
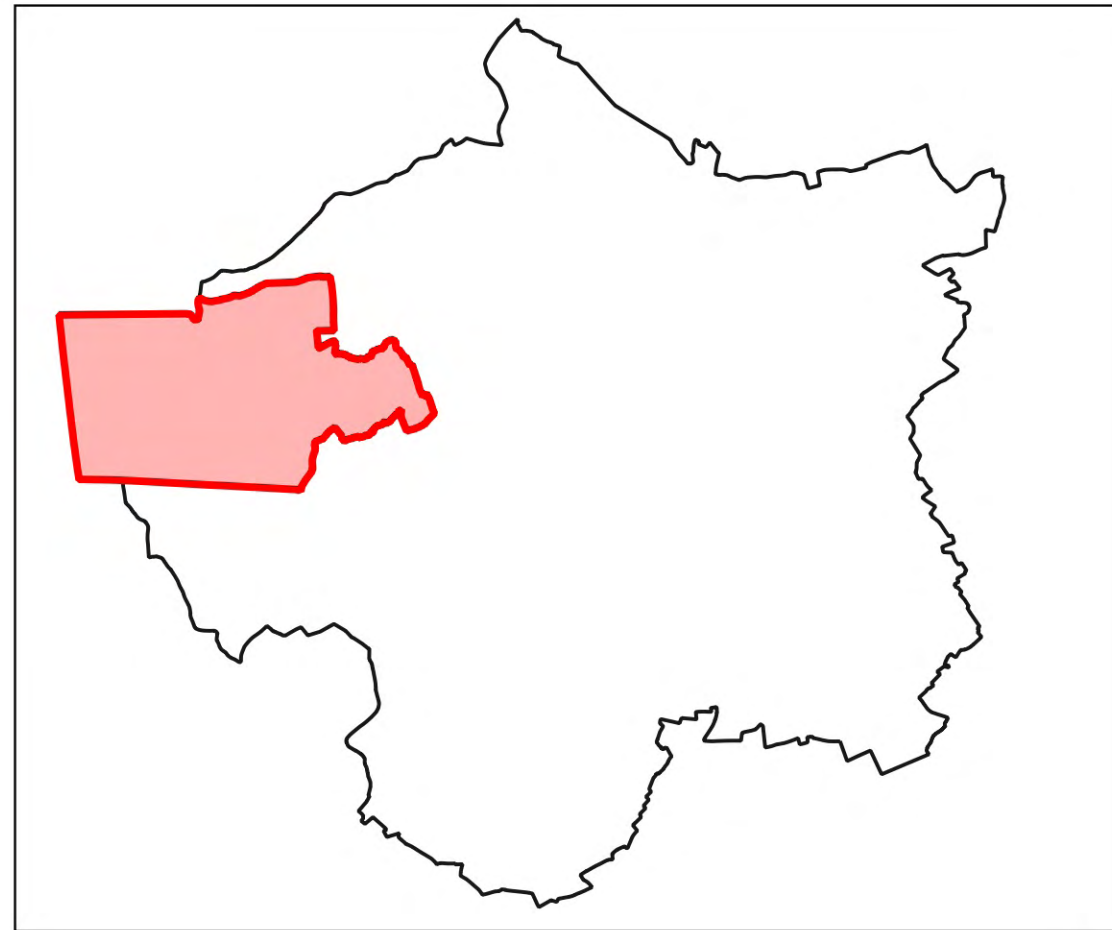
Secteurs hors agglomération

- ZP5 : La publicité est interdite en dehors des lieux qualifiés d'agglomération
au L.581-7 du Code de l'Environnement

■ Centralités bénéficiant d'horaires d'extinction des publicités lumineuses
spécifiques (23h - 6h)

■ Limites d'agglomération du Grand Nancy

0 100 200 m



3.1 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLAN GÉNÉRAL PAR COMMUNE
DU RLPI DU GRAND NANCY

Version d'arrêté - MAI 2025

Planche n°10 - LUDRES

Elaboration du RLPI prescrite le .../.../...
Projet de RLPI arrêté le .../.../...
RLPI approuvé le .../.../...

Version du 22 mai 2025

Zonage RLPI
(applicable à la réglementation des publicités et des enseignes)

Espaces protégés

ZP0 : Secteurs de protection

Secteurs patrimoniaux et historiques

- ZP1a : Site Patrimonial Remarquable de Nancy et sites inscrits
- ZP1b : Abords des monuments historiques (500m ou périmètres délimités des abords [PDA])
- ZP1c : Centres anciens

Secteurs mixtes (résidentiels, centralités, entrées d'agglomération, hors zones d'activités)

- ZP2a : Secteurs mixtes des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
- ZP2b : Secteurs mixtes des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Zones d'activités

- ZP3a : Zones d'activités des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
- ZP3b : Zones d'activités des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Axes structurants

- ZP4 : Axes structurants
(hors entrées d'agglomération et enjeux paysagers)

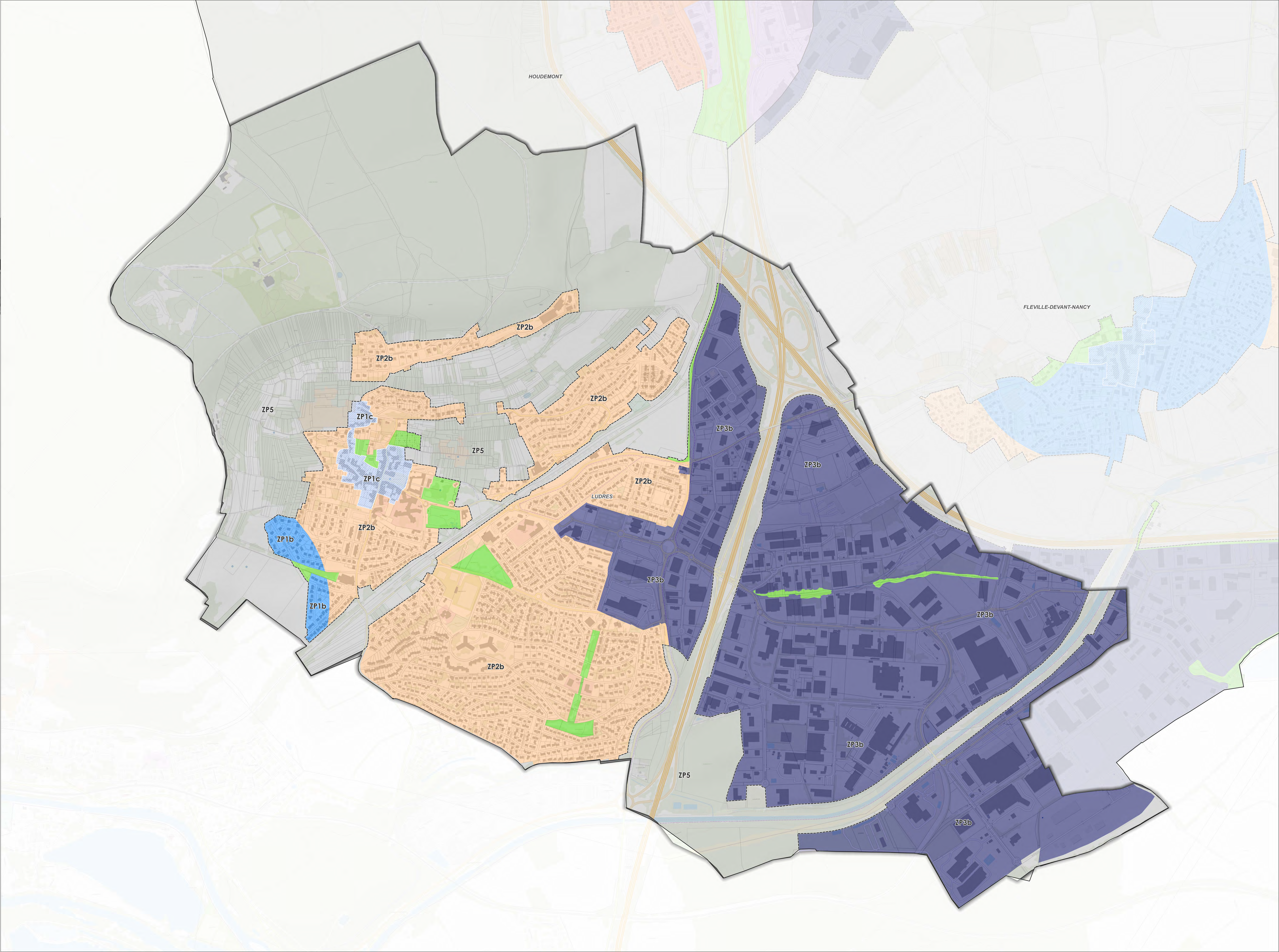
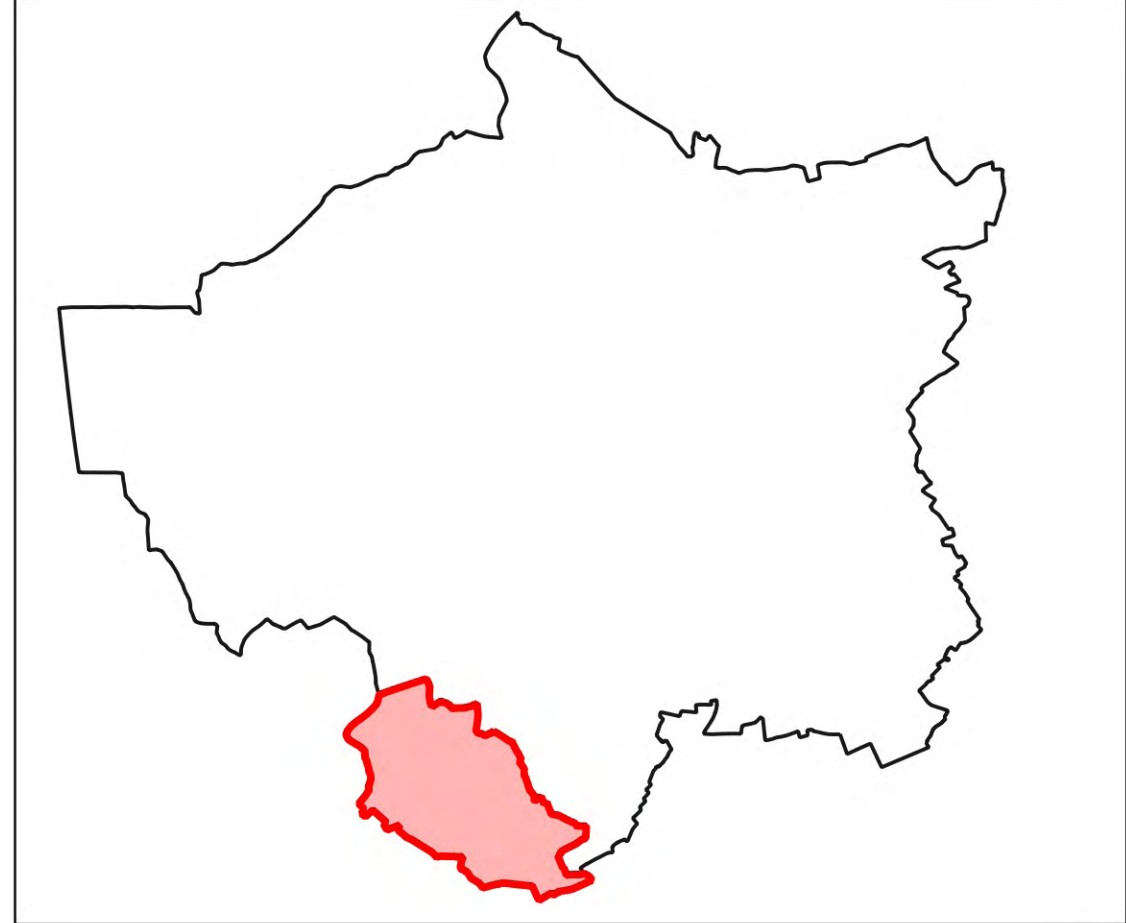
Secteurs hors agglomération

- ZP5 : La publicité est interdite en dehors des lieux qualifiés d'agglomération
au L.581-7 du Code de l'Environnement

Centralités bénéficiant d'horaires d'extinction des publicités lumineuses
spécifiques (23h - 6h)

Limites d'agglomération du Grand Nancy

0 100 200 m



3.1 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLAN GÉNÉRAL PAR COMMUNE DU RLPI DU GRAND NANCY

Version d'arrêt - MAI 2025

Planche n°11 - MALZEVILLE

Élaboration du RLPi prescrite le .../.../....
Projet de RLPi arrêté le .../.../....
RLPi approuvé le .../.../....

Version du 22 mai 2025

Zonage RLPI
(applicable à la réglementation des publicités et des enseignes)

Espaces protégés

ZPO : Secteurs de protection

Secteurs patrimoniaux et historiques

ZP1a : Site Patrimonial Remarquable de Nancy et sites inscrits

ZP1b : Abords des monuments historiques (500m ou périmètres délimités des abords (PDA))

■ ZP1c : Centres anciens

Secteurs mixtes (résidentiels, centralités, entrées d'agglomération, hors zones d'activités)

ZP2a : Secteurs mixtes des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy

■ ZP2b : Secteurs mixtes des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Zones d'activités

ZP3a : Zones d'activités des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy

■ ZP3b : Zones d'activités des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Axes structurants

ZP4 : Axes structurants

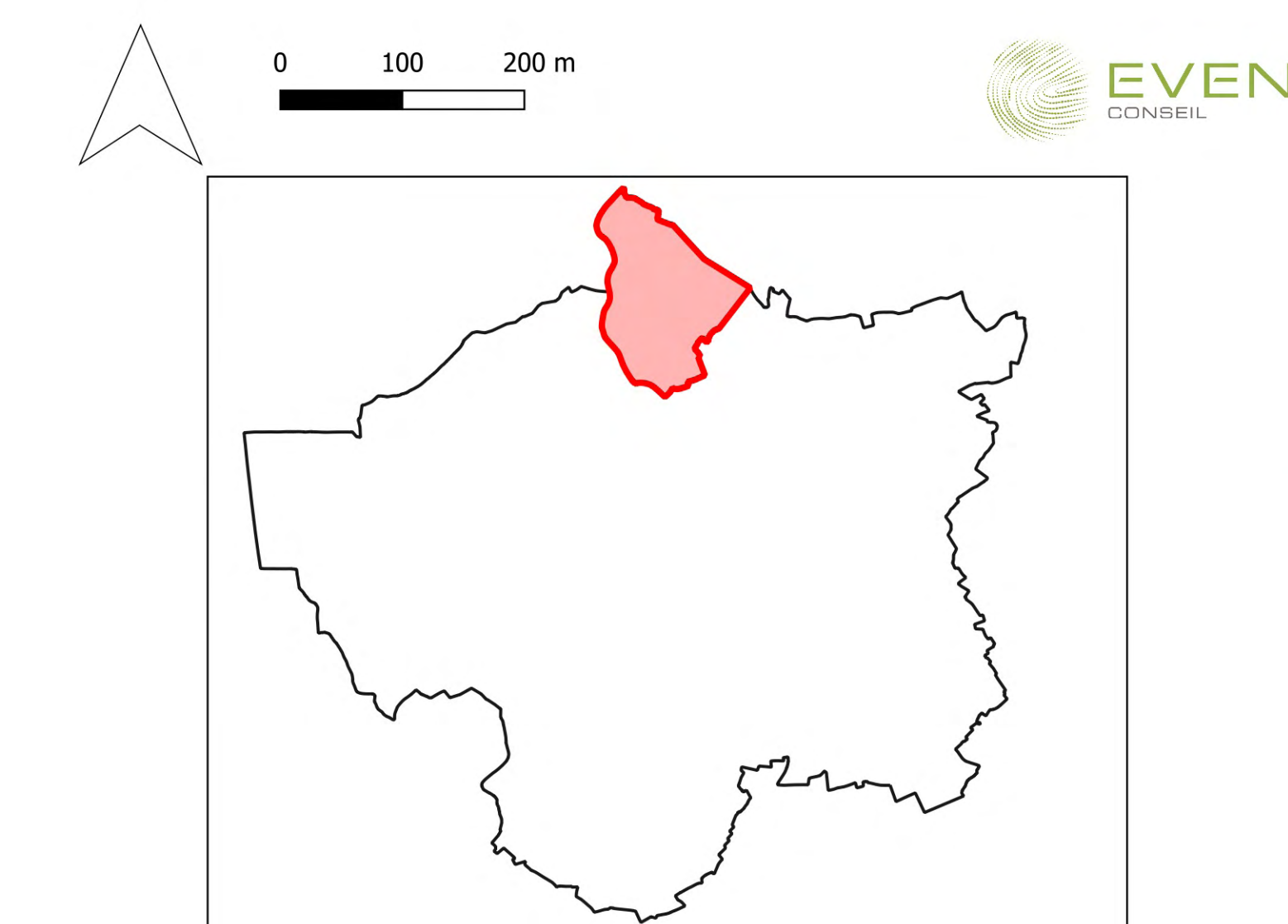
(hors entrées d'agglomération et enjeux paysagers)

Secteurs hors agglomération

ZP5 : La publicité est interdite en dehors des lieux qualifiés d'agglomération au L.581-7 du Code de l'Environnement

Centralités bénéficiant d'horaires d'extinction des publicités lumineuses spécifiques (23h - 6h)

Limites d'agglomération du Grand Nancy



3.1 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLAN GÉNÉRAL PAR COMMUNE
DU RLPI DU GRAND NANCY

Version d'arrêt - MAI 2025

Planche n°12 - MAXEVILLE

Elaboration du RLPI prescrite le .../.../...
Projet de RLPI arrêté le .../.../...
RLPI approuvé le .../.../...

Version du 22 mai 2025

Zonage RLPI
(applicable à la réglementation des publicités et des enseignes)

Espaces protégés

■ ZP0 : Secteurs de protection

Secteurs patrimoniaux et historiques

- ZP1a : Site Patrimonial Remarquable de Nancy et sites inscrits
- ZP1b : Abords des monuments historiques (500m ou périmètres délimités des abords [PDA])
- ZP1c : Centres anciens

Secteurs mixtes (résidentiels, centralités, entrées d'agglomération, hors zones d'activités)

- ZP2a : Secteurs mixtes des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
- ZP2b : Secteurs mixtes des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Zones d'activités

- ZP3a : Zones d'activités des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
- ZP3b : Zones d'activités des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Axes structurants

- ZP4 : Axes structurants
(hors entrées d'agglomération et enjeux paysagers)

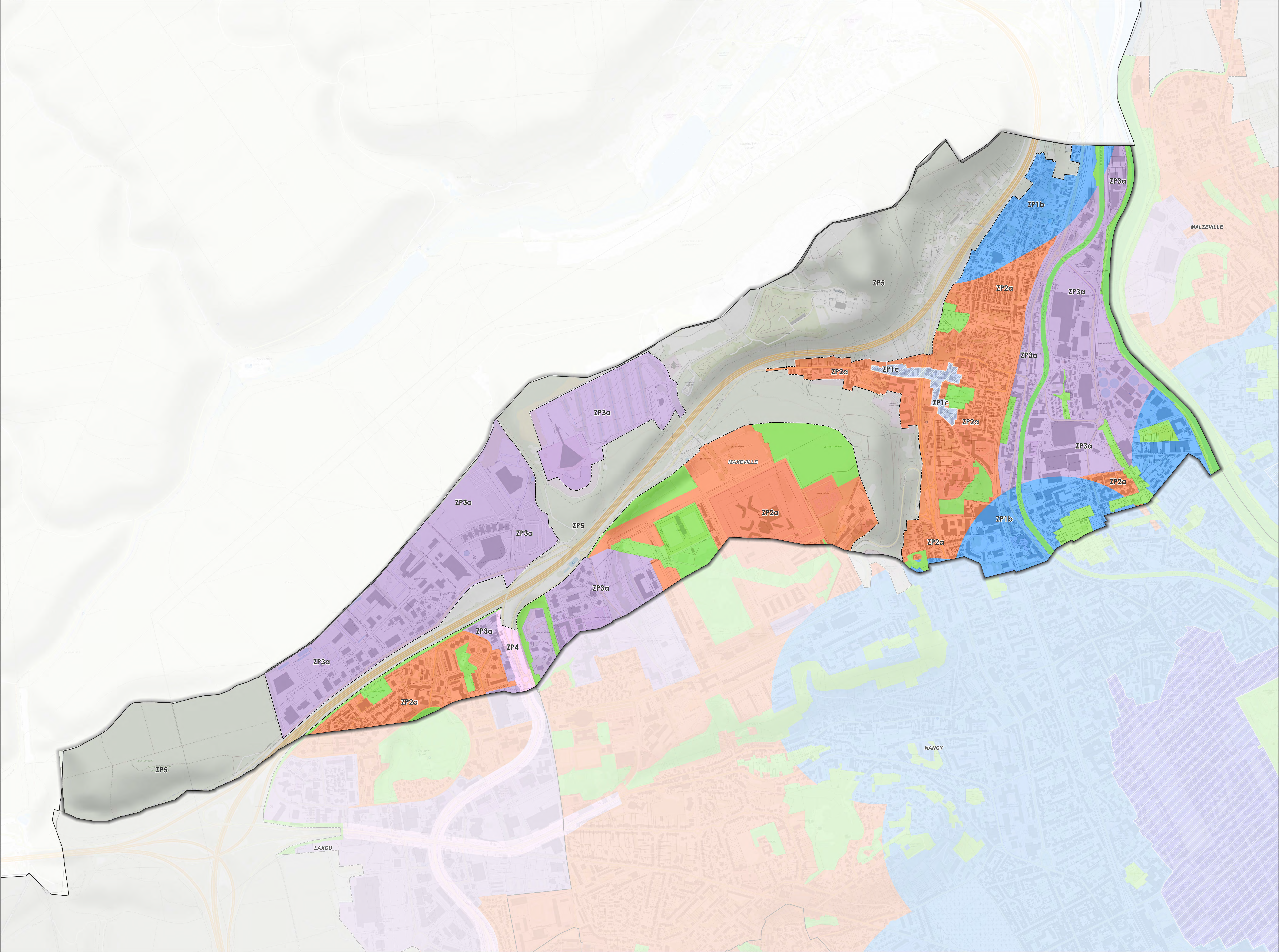
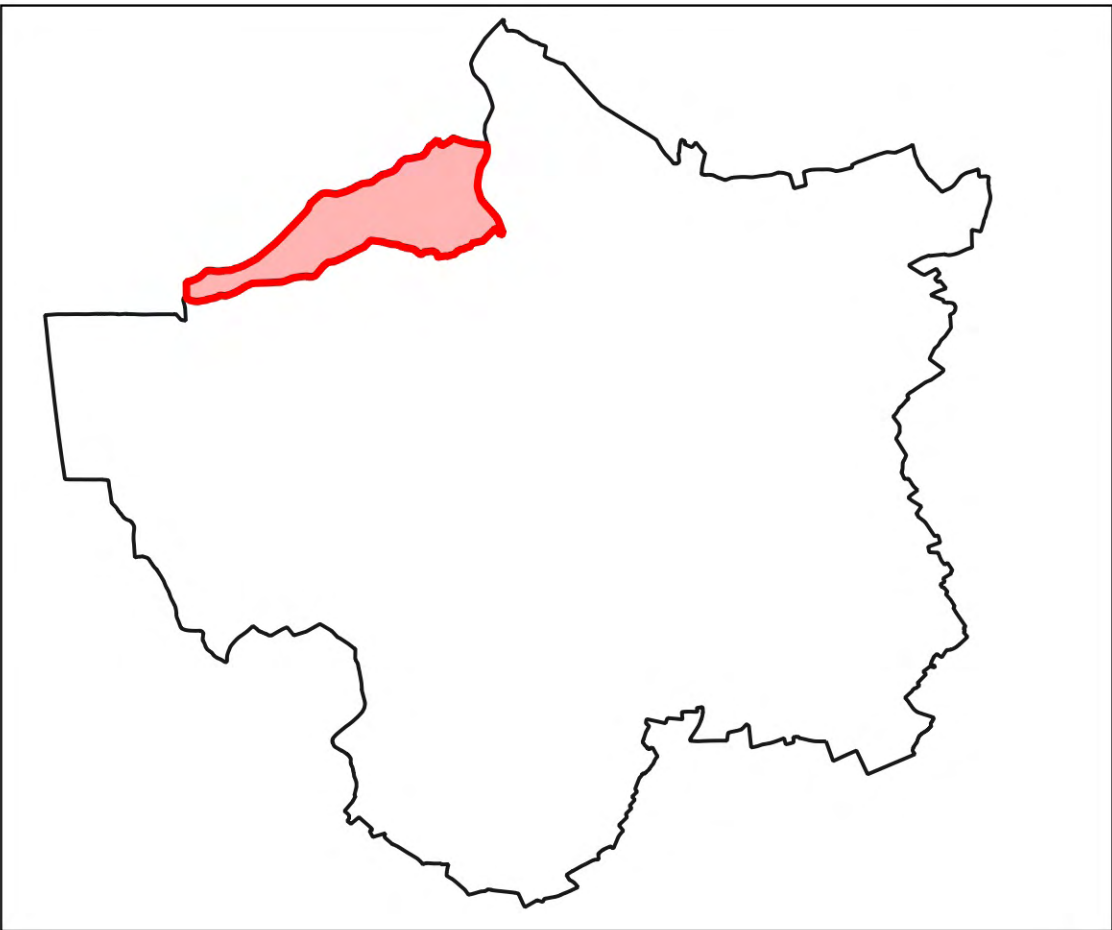
Secteurs hors agglomération

- ZP5 : La publicité est interdite en dehors des lieux qualifiés d'agglomération
au L.581-7 du Code de l'Environnement

■ Centralités bénéficiant d'horaires d'extinction des publicités lumineuses
spécifiques (23h - 6h)

■ Limites d'agglomération du Grand Nancy

0 100 200 m



PLAN GÉNÉRAL PAR COMMUNE DU RLPI DU GRAND NANCY

Version d'arrêt - MAI 2025

Planche n°13 - NANCY

Élaboration du RLPi prescrite le/../....
Projet de RLPi arrêté le/../....
RLPi approuvé le/../....

Version du 22 mai 2025

Zonage RLPI
(applicable à la réglementation des publicités et des enseignes)

Espaces protégés

■ ZP0 : Secteurs de protection

Secteurs patrimoniaux et historiques

ZP1a : Site Patrimonial Remarquable de Nancy et sites inscrits
 ZP1b : Abords des monuments historiques (500m ou périmètres délimités des abords [PDA])
 ZP1c : Centres anciens

Secteurs mixtes (résidentiels, centralités, entrées d'agglomération, hors zones d'activités)

ZP2a : Secteurs mixtes des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
 ZP2b : Secteurs mixtes des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Zones d'activités

ZP3a : Zones d'activités des communes appartenant à l'Unité Urbaine de Nancy
 ZP3b : Zones d'activités des communes n'appartenant pas à l'Unité Urbaine de Nancy

Axes structurants

ZP4 : Axes structurants
(hors entrées d'agglomération et enjeux paysagers)

Secteurs hors agglomération

■ ZP5 : La publicité est interdite en dehors des lieux qualifiés d'agglomération au L.581-7 du Code de l'Environnement

Centralités bénéficiant d'horaires d'extinction des publicités lumineuses spécifiques (23h - 6h)

 Limites d'agglomération du Grand Nancy

